

## Vous avez la parole...

### L'atelier VAE vu par...



**Saskia Dedole**  
Aide médico-psychologique

« Lors de l'atelier VAE, j'ai appris énormément sur les différentes possibilités d'accompagnement méthodologique, de formation et les modalités financières. Maintenant, je vais pouvoir lancer la démarche. »

### Le DSB VAE vu par...



**Sandrine Albourie**  
Éducatrice spécialisée

« J'ai été accompagnée tout au long de la rédaction de mon livret: il y avait des réunions collectives avec d'autres candidats et des rendez-vous individuels avec mon accompagnateur. Dans un deuxième temps, j'ai bénéficié d'une formation complémentaire. Ce dispositif m'a clairement permis de franchir les obstacles pour atteindre mon objectif! »

✚ de témoignages et de conseils dans *Formation Santé Social* n°26, consultable sur [www.unifaf.fr/rubrique](http://www.unifaf.fr/rubrique) « Télécharger »

## Pour aller plus loin

✚ d'infos sur nos fiches adhérent 9, 10 et 11, consultables sur [www.unifaf.fr/rubrique](http://www.unifaf.fr/rubrique) « Télécharger »

## Pour contacter votre service régional Unifaf

### ➔ Alsace

03 90 22 22 30  
[alsace@unifaf.fr](mailto:alsace@unifaf.fr)

### ➔ Aquitaine

05 56 00 85 10  
[aquitaine@unifaf.fr](mailto:aquitaine@unifaf.fr)

### ➔ Auvergne

04 73 28 57 40  
[auvergne@unifaf.fr](mailto:auvergne@unifaf.fr)

### ➔ Bourgogne

03 80 30 84 46  
[bourgogne@unifaf.fr](mailto:bourgogne@unifaf.fr)

### ➔ Bretagne

02 23 44 04 40  
[bretagne@unifaf.fr](mailto:bretagne@unifaf.fr)

### ➔ Centre

02 38 42 08 44  
[centre@unifaf.fr](mailto:centre@unifaf.fr)

### ➔ Champagne-Ardenne

03 26 65 81 49  
[champagne-ardenne@unifaf.fr](mailto:champagne-ardenne@unifaf.fr)

### ➔ Franche-Comté

03 81 88 21 40  
[franche-comte@unifaf.fr](mailto:franche-comte@unifaf.fr)

### ➔ Languedoc-Roussillon

04 67 92 07 64  
[languedoc-roussillon@unifaf.fr](mailto:languedoc-roussillon@unifaf.fr)

### ➔ Limousin

05 55 10 32 00  
[limousin@unifaf.fr](mailto:limousin@unifaf.fr)

### ➔ Lorraine

03 83 57 63 27  
[lorraine@unifaf.fr](mailto:lorraine@unifaf.fr)

### ➔ Midi-Pyrénées

05 34 31 34 60  
[midi-pyrenees@unifaf.fr](mailto:midi-pyrenees@unifaf.fr)

### ➔ Nord-Pas-de-Calais

03 20 30 36 90  
[nord-pas-de-calais@unifaf.fr](mailto:nord-pas-de-calais@unifaf.fr)

### ➔ Basse-Normandie

02 31 15 65 00  
[basse-normandie@unifaf.fr](mailto:basse-normandie@unifaf.fr)

### ➔ Haute-Normandie

02 32 31 25 23  
[haute-normandie@unifaf.fr](mailto:haute-normandie@unifaf.fr)

### ➔ Île-de-France

01 46 00 41 29  
[ile-de-france@unifaf.fr](mailto:ile-de-france@unifaf.fr)

### ➔ Pays de la Loire

02 40 89 03 43  
[pays-de-la-loire@unifaf.fr](mailto:pays-de-la-loire@unifaf.fr)

### ➔ Picardie

03 22 22 34 90  
[picardie@unifaf.fr](mailto:picardie@unifaf.fr)

### ➔ Poitou-Charentes

05 49 77 11 33  
[poitou-charentes@unifaf.fr](mailto:poitou-charentes@unifaf.fr)

### ➔ PACAC

04 91 14 05 40  
[pacac@unifaf.fr](mailto:pacac@unifaf.fr)

### ➔ Rhône-Alpes

04 72 07 45 30  
[rhone-alpes@unifaf.fr](mailto:rhone-alpes@unifaf.fr)

### ➔ Île de la Réunion

02 62 90 23 59  
[ile.reunion@unifaf.fr](mailto:ile.reunion@unifaf.fr)

# La VAE

## Transformez votre expérience professionnelle en diplôme



# Capitalisez sur votre expérience professionnelle



La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à chacun de capitaliser sur son expérience professionnelle – salariée ou bénévole – pour obtenir un diplôme. La condition? Avoir une expérience de trois ans minimum

dans une fonction en lien avec le diplôme visé. Attention: seules les certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont éligibles à la VAE.

## Étape 1: S'informer avant de s'engager

La VAE est une démarche exigeante, qui s'étale souvent sur plus d'un an et nécessite une forte implication. Avant de vous lancer, il convient de préciser les objectifs de votre projet et de vous informer de façon aussi complète que possible sur le dispositif:

- ➔ À quel diplôme pouvez-vous prétendre au regard de votre expérience?
- ➔ Quels sont les moments clés de la démarche?
- ➔ Pouvez-vous bénéficier d'un accompagnement méthodologique?
- ➔ Pouvez-vous prétendre à des aides financières?

## Étape 2: Déposer son dossier

Pour engager une VAE, il vous faut préalablement compléter un dossier de candidature également appelé « livret de recevabilité » ou « livret 1 ». Ce livret est à retirer auprès de l'organisme certificateur ou valideur du diplôme visé. Le dossier est ensuite examiné par l'organisme qui vérifie que vous remplissez les conditions requises: durée minimale d'expérience, lien entre l'expérience et le diplôme choisi, attestations correspondantes. Si votre candidature est jugée recevable, vous pouvez vous engager dans la 3<sup>e</sup> étape.

## Étape 3: Compléter le « livret 2 »

C'est le cœur du parcours VAE. À travers un document type d'une trentaine de pages – le « livret 2 » – vous devrez décrire de façon concrète et précise votre pratique professionnelle au quotidien. À ce stade, vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'un accompagnement: ➔ de 24h dans le cadre du Congé VAE (CVAE): aide méthodologique à la rédaction, relecture du livret, préparation à l'entretien; ➔ jusqu'à 240 heures avec le Dispositif de Soutien de Branche à la VAE (DSB VAE), comprenant un diagnostic de vos compétences et la formalisation du parcours de formation à entreprendre: apports méthodologiques, stages, modules de formation...

Attention: pour certains diplômes, des stages ou formations complémentaires sont exigés.

## Étape 4: L'entretien avec le jury

Après avoir pris connaissance de votre « livret 2 », le jury vous interrogera sur votre pratique professionnelle. Cet entretien doit permettre de vérifier si l'expérience que vous avez décrite dans le livret recoupe les référentiels de compétences exigés pour l'obtention du diplôme.

À l'issue de l'entretien, le jury se prononcera sur la validation de votre diplôme. Trois options sont possibles:

- ➔ Validation totale;
- ➔ Validation partielle. Vous disposez alors de cinq ans pour valider les modules manquants et obtenir votre diplôme;
- ➔ Absence de validation.

Dans les deux derniers cas, faites le point avec l'un de nos chargés de formation pour préparer la suite de votre parcours.

# Optez pour le DSB VAE!

La Branche a mis en place un dispositif d'accompagnement renforcé – le DSB VAE – pour accompagner les professionnels tout au long de leur parcours VAE. Ce dispositif, qui offre jusqu'à 240h supplémen-

taires d'accompagnement, concerne 8 diplômes du travail social (DEME, DETISF, DEEJE, DEETS, DEES, DEASS, CAFERUIS, DEMF) et 2 diplômes de la filière sanitaire (DEAS, DEAP).

**Renseignez-vous  
auprès de votre  
service régional Unifaf.**

### Où s'informer?

#### ➔ Auprès d'Unifaf

Pour participer à l'un des ateliers thématiques VAE proposés par Unifaf dans votre région, connectez-vous sur [www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr) / onglet « Nos événements ».

Pour bénéficier d'un entretien-conseil personnalisé, contactez votre service régional Unifaf

#### ➔ Auprès des points ou centres d'information conseil VAE (PIC VAE)

Pour connaître la liste des points dans votre région: [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

### Où se procurer le livret 1?

La liste des organismes certificateurs, diplôme par diplôme, est disponible sur: [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

➔ DEME: diplôme d'État de moniteur-éducateur  
➔ DETISF: diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale  
➔ DEEJE: diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

➔ DEETS: diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé  
➔ DEES: diplôme d'État d'éducateur spécialisé  
➔ DEASS: diplôme d'État d'assistant de service social

➔ CAFERUIS: certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale  
➔ DEMF: diplôme d'État de médiateur familial

➔ DEAS: diplôme d'État d'aide-soignant  
➔ DEAP: diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture